

Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation 2021

Note conceptuelle

I. Contexte

Depuis 1995, les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation (CTAR) rassemblent le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des représentants des gouvernements des pays de réinstallation et des organisations non gouvernementales (ONG) pour débattre les sujets d'intérêt commun ayant trait à la réinstallation et trouver des solutions. Elles permettent de réaliser des avancées majeures grâce à des approches collaboratives en matière de réinstallation à l'échelle mondiale. Par ailleurs, elles offrent la possibilité d'aborder un large éventail de questions politiques et procédurales, notamment les activités de plaidoyer, le renforcement des capacités et le soutien opérationnel. Parmi les avancées substantielles réalisées par les CTAR, on peut citer la promotion et le développement de moyens nouveaux et innovants permettant de résoudre les problèmes et de réunir les ressources dans le but d'améliorer la réinstallation des réfugiés et les voies d'admission complémentaires.

Au mois de juin 2020, la Suisse a pris la présidence des CTAR 2021. Le gouvernement suisse (représenté par le Secrétariat d'État aux migrations) et l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (en tant que point de contact des ONG) travailleront en étroite collaboration avec le HCR, les pays de réinstallation, des ONG et des représentants des réfugiés afin de coordonner les CTAR en 2021. Grâce aux efforts déployés par les CTAR ces dernières années, le *Refugee Steering Group* (RSG) a assumé son rôle de conseil, permettant une représentation significative des réfugiés tout au long du cycle des CTAR.

En raison de la pandémie de COVID-19, le groupe de travail sur la réinstallation se réunira virtuellement. Les séances de lancement auront lieu au cours de la dernière semaine de février 2021. Les CTAR sont pour l'instant planifiées pour les 28 et 29 juin 2021 à Genève, en Suisse. Étant donné la nature imprévisible de l'épidémie, les coprésidents réévalueront la situation au printemps 2021 afin de savoir si la conférence des CTAR se déroulera en présentiel ou de manière virtuelle.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Pacte mondial sur les réfugiés. Les solutions pour les pays tiers résidant dans l'instauration d'un mécanisme tangible de partage des charges et des responsabilités ainsi que dans la définition d'une démarche solidaire, l'élargissement du recours à ces solutions constitue l'un des quatre objectifs du pacte. Celui-ci présente la Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires comme un instrument clé pour développer et étendre les possibilités de réinstallation et de voies complémentaires.

Les CTAR 2021 seront l'occasion de faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie triennale et de discuter de la poursuite de l'élaboration de solutions dans les pays tiers au cours des sept prochaines années (2021-2028).

II. Thème principal

En 2020, les acteurs de la réinstallation ont été confrontés à des défis sans précédent dus à la pandémie de COVID-19, dont les répercussions sur les opérations de réinstallation au niveau mondial ont été considérables. Les opérations de sélection ont dû être reportées, voire annulées, et les départs en vue de bénéficier d'une réinstallation ou d'une voie d'admission complémentaire ont été quasiment interrompus. Bien que ces défis fussent d'une ampleur incomparable, les principaux acteurs se sont efforcés de trouver, dans la limite des possibilités, des solutions innovantes. Les CTAR 2021 permettront d'examiner comment les leçons de 2020 peuvent nous donner les moyens de mieux travailler aujourd'hui et nous préparer aux éventuelles crises de demain. Elles se concentreront, entre autres, sur la manière dont la numérisation a façonné le paysage de la réinstallation des réfugiés en 2020 et sur les outils techniques qui ont permis de poursuivre le processus de réinstallation.

Dans ce contexte, les CTAR 2021 auront pour thème principal :

Renforcer les capacités afin de promouvoir les opportunités pour les réfugiés dans une période sans précédent (« Strengthening capacities to promote opportunities for refugees in unprecedented times »)

Ce thème permettra d'explorer les possibilités en matière de réinstallation et de voies d'admission complémentaires à l'échelle mondiale en temps de crise. Il souligne la nécessité d'offrir aux réfugiés des perspectives plus nombreuses et plus attrayantes. Il tient également compte du fait que le nombre de réfugiés susceptibles d'être réinstallés en 2020 sera plus faible que jamais, malgré le nombre record de personnes en détresse. Avec la pandémie de COVID-19, le besoin pour les acteurs de la réinstallation de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques s'est amplifié. Les CTAR et le groupe de travail sur la réinstallation constituent un forum propice à de tels échanges et à des débats animés qui dépassent le cadre de l'épidémie et traitent des réussites passées pouvant être reproduites dans le futur.

III. Objectifs

Façonnés par l'impact significatif que des événements sans précédent, passés ou présents (notamment la pandémie de COVID-19), ont eu sur les activités de réinstallation, les objectifs des CTAR 2021, dont les coprésidents souhaitent en outre faire avancer les discussions entamées antérieurement, sont les suivants :

1. partager les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés en matière de réinstallation et de voies d'admission complémentaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en tenant compte des éventuels événements perturbateurs à venir ;

2. étudier les besoins et les capacités des pays de consolider l'ampleur et la qualité des programmes de réinstallation, en particulier s'agissant des personnes qui sont le plus à risque ;
3. dresser le bilan de la Stratégie triennale (2019-2021) sur la réinstallation et les voies d'admission complémentaires ;
4. renforcer encore la participation significative des réfugiés tout au long du processus des CTAR et au-delà, et ajuster la portée et la structure des CTAR dans le but de refléter une approche multipartite ;
5. partager et approfondir les expériences de suivi et d'évaluation en matière d'accueil et d'intégration ;
6. examiner les besoins et les capacités des acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du programme relatif aux voies d'admission complémentaires (identification, collecte des données et suivi).

IV Attentes

La réalisation des objectifs susmentionnés vise à répondre aux attentes suivantes :

1. les acteurs sont mieux préparés à répondre aux crises actuelles et futures grâce à des approches nouvelles et innovantes ;
2. les besoins, les opportunités et les stratégies pour lancer de nouveaux programmes dans le domaine de la réinstallation et des voies d'admission complémentaires et développer les programmes existants sont examinés ;
3. les bonnes pratiques en matière de traitement accéléré pour les personnes qui sont le plus à risque sont partagées ;
4. l'engagement de remplir les objectifs définis dans la stratégie triennale est renouvelé et l'adaptation des objectifs fixés pour la décennie 2018-2028 au nouveau contexte est envisagée ;
5. la participation accrue des réfugiés durant toutes les phases du processus des CTAR est garantie, des stratégies visant à promouvoir la participation des réfugiés à diverses étapes du processus de réinstallation sont définies et le programme de suivi du RSG est lancé ;
6. des mesures sont prises pour engager une refonte de l'infrastructure des CTAR afin de mieux correspondre aux nouveaux acteurs et aux nouvelles stratégies.